Liste de vérification des tâches de l'exécuteur testamentaire

Gestion de patrimoine

Que vous soyez en train de régler une succession ou prévoyiez nommer un exécuteur* pour le faire, la liste de vérification suivante et notre ensemble d'outils et de ressources en ligne gratuits, Artie[MC], peuvent vous aider à vous préparer pour les principales tâches à accomplir.

Pour en savoir plus sur Artie, visitez le site **rbc.com/trustroyal-artie**. Si vous avez des questions sur les tâches à effectuer ou souhaitez obtenir plus d'information sur l'aide que peut vous offrir un professionnel de RBC Trust Royal®, veuillez composer le 1 855 833-6511.

Tâches	
Premières démarches	
☐	Trouver le testament et vérifier s'il comporte des dispositions particulières concernant les obsèques
☐	Fournir l'aide nécessaire à l'organisation des obsèques, au besoin
☐	Obtenir plusieurs originaux de l'attestation de décès, car la plupart des organismes avec lesquels vous traiterez exigeront des documents originaux
☐	Faire homologuer le testament (au besoin)
☐	Passer en revue les contrats de mariage ou d'union civile et les questions liées au droit de la famille ou à l'aide aux personnes à charge
☐	Payer les frais d'homologation aux autorités provinciales, s'il y a lieu
☐	Veiller à la satisfaction des besoins financiers immédiats de la famille
Relations avec les bénéficiaires	
☐	Communiquer directement avec les bénéficiaires, recueillir les renseignements et établir les attentes concernant la procédure de distribution
☐	Remettre des comptes rendus périodiques aux bénéficiaires concernant l'administration
☐	Remettre aux bénéficiaires qui y ont droit un exemplaire du sommaire de la succession
Protection des actifs de la succession	
☐	Trouver tous les actifs du défunt (y compris tout actif numérique comme les comptes de médias sociaux et les mots de passe qui leur sont associés) ainsi que ses dettes
☐	Aviser les banques et les établissements où le défunt détenait des comptes ou avec lesquels il faisait affaire
☐	Ouvrir le compte de la succession afin d'y déposer les revenus et de payer les frais ; transférer les soldes
☐	Annuler tous les comptes de carte de crédit. Remplir les demandes de transfert des récompenses ou des points liés aux cartes de crédit qui en sont assorties (Avion Récompenses, Aéroplan, Air Miles, Canadian Tire, etc.) et veiller à leur transfert
☐	S'assurer que les actifs sont protégés par une assurance adéquate
☐	Sécuriser les biens réels, y compris les immeubles et leur contenu, en prendre le contrôle et veiller à leur gestion
Évaluation de la succession	
☐	Localiser tous les certificats de placement originaux, les actions, les obligations, les titres de propriété, etc., dans les documents personnels du défunt et dans le coffret de sécurité
☐	Déterminer, évaluer et consigner les actifs de la succession tels qu'ils étaient à la date du décès
☐	Examiner toutes les dettes contractées par le défunt
☐	Demander et percevoir la prestation de décès du Régime de pensions du Canada (RPC)
☐	Communiquer avec l'employeur du défunt ou avec son ancien employeur pour en savoir plus à propos du régime de pension, des prestations de retraite et des prestations de décès
☐	Demander et percevoir le produit d'une assurance vie et d'autres assurances

Tâches	
Administration de la succession	
☐	Évaluer la convenance des placements de la succession et recommander les actifs à vendre pour combler les besoins de liquidités
☐	Investir les liquidités excédentaires dans les instruments de placement autorisés jusqu'à la liquidation de la succession
☐	Collaborer à la constitution de toutes les fiducies stipulées dans le testament
☐	Annuler le versement des prestations du RPC, ou de la Sécurité de la vieillesse (SV)
☐	Demander les prestations de survivant ou les prestations pour enfants et l'allocation au survivant du RPC
☐	Demander à l'ARC d'interrompre ou de transférer les crédits pour la TPS/TVH, ainsi que les prestations fiscales pour enfants
☐	Remplir les documents nécessaires et faire transférer les avantages reliés à l'emploi, les prestations de maladie, de retraite et les avantages complémentaires aux retraités
☐	Retourner la carte d'assurance sociale, le passeport, le permis de conduire et la carte d'assurance maladie ; obtenir les remboursements appropriés
☐	Rembourser toutes les dettes et donner suite à toutes les demandes de paiement légitimes avant de procéder à la distribution finale des actifs ; obtenir un reçu pour chaque paiement effectué
Impôts	
☐	Obtenir une copie de la dernière déclaration de revenus du défunt
☐	Remplir et produire toutes les déclarations de revenus en suspens et payer l'impôt exigé
☐	Obtenir de l'ARC, dès réception de l'Avis de cotisation, un (des) certificat(s) de décharge confirmant que tous les impôts exigibles sont payés
Distribution	
☐	Commencer à distribuer les actifs aux bénéficiaires selon les dispositions du testament
☐	Remettre les legs particuliers aux bénéficiaires (biens personnels et biens du ménage) et obtenir un reçu de chacun d'entre eux
☐	Préparer une note détaillée de vos frais (et de votre rémunération) à titre d'exécuteur testamentaire
☐	Organiser la distribution des derniers actifs ; obtenir un reçu de chaque bénéficiaire
☐	Préparer, pour les bénéficiaires, les comptes définitifs de tous les actifs, passifs et frais ainsi que de la distribution des actifs
☐	Faire approuver les comptes par tous les bénéficiaires adultes et leur faire signer une formule de décharge
☐	Recommander aux bénéficiaires de consulter un conseiller financier

* Fiduciaire de la succession testamentaire (en Ontario)

RBC Trust Royal désigne Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. Ce document a été préparé par RBC Trust Royal à l'intention de Banque Royale du Canada, de Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI »), de RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (« RBC PH&N SCP »), de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »)*, de Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. (« SF RBC GP »), de Société Trust Royal du Canada et de Compagnie Trust Royal, qui sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre–Fonds canadien de protection des investisseurs. Au Québec, les services de planification financière sont fournis par FIRI ou par SF RBC GP, qui sont inscrits au Québec en tant que cabinets de services financiers. Ailleurs au Canada, les services de planification financière sont offerts par l'entremise de FIRI ou de RBC DVM. RBC PH&N SCP, RBC GMA, RBC DVM, SF RBC GP, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada.

Les stratégies, conseils et données techniques contenus dans cette publication sont fournis à titre informatif seulement et destinés à nos clients. Cette publication n'a pas pour objectif de vous fournir des conseils de placement ou de nature financière, fiscale, juridique, comptable ou autre, et vous ne devez pas vous y fier à cet égard. Le lecteur qui planifie la mise en œuvre d'une stratégie devrait consulter son propre conseiller afin de s'assurer que sa situation particulière est prise en compte et que les renseignements utilisés sont à jour.

® / ᴹᶜ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Trust Royal sont les marques déposées de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal 2024. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.